



calcul de la retraite après invalidité catégorie 2

Par **marie louise010**, le **07/05/2020** à **12:10**

Bonjour quelqu'un peut-il me renseigné sur le calcul de la retraite après invalidité catégorie 2

j'ai reçu la notification de ma retraite cependant je ne m'explique pas la conséquente différence entre la CPAM et la CNAV.

je perçois une pension d'invalidité avec un taux de 50% sur un salaire de base annuel en prenant en compte les 25 dernières années travaillé.

la CNAV prend exactement le même procédé a savoir un taux de 50% pour le calcul ils prennent également les 25 dernières années travaillé , cependant le salaire annuel est beaucoup plus inférieur que celui de la CPAM . J'ai quant même une différence de 4511,81€

pouvez-vous m'expliquer svp

Merci par avance

Marie